



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle municipale de la Maison des Citoyens, le mercredi 3 juillet 2019 à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

À laquelle sont présents :

Madame Solange Castilloux, conseillère
Madame Nathalie Castilloux, conseillère
Monsieur Henri Alain, conseiller
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller
Monsieur Hébert Huard, conseiller
Monsieur Romeo Briand, conseiller

Sont également présents :

Madame Annie Chapados, directrice générale intérimaire, directrice des finances et de la trésorerie et greffière-adjointe et Monsieur Simon Carrothers, directeur de projets et du service de l'urbanisme.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers et aux citoyens présents.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2019-07-223

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
6. Administration générale et finances
 - 6.1 Adoption des comptes à payer
 - 6.2 Suivi du budget
7. Affaires des contribuables
8. Avis de motion de l'adoption d'un Règlement 2019-486 modifiant le règlement de zonage 2009-325

9. Présentation et dépôt d'un premier projet de règlement 2019-486 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-325
10. Avis de motion de l'adoption d'un règlement 2019-487 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-325
11. Présentation et dépôt d'un premier projet de règlement 2019-487 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-325
12. Achat de feux de signalisation routière
13. Appropriation du lot 5 797 038 – Réclamation de Monsieur Éric Parent du 25 juin 2019
14. Prises de vue aérienne supplémentaires des carrières sur le territoire de la Ville de Paspébiac
15. Octroi d'un contrat pour la fourniture de services professionnels - Revitalisation du 'Centre plein air les Monticoles'
16. Octroi de contrat – Surveillance de chantier
17. Attribution du poste de 'Superviseur des événements / production temps partiel'
18. Ouverture de poste – Directeur (trice) adjoint (e) aux services municipaux
19. Contribution financière - Festival du Crabe édition 2019
20. Autorisation pour manifestation - UNIFOR
21. Rapport des conseillers
22. Affaires nouvelles
23. Période de questions
24. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

APPUYÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2019-07-224

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

- Adoption du Projet de Loi d'intérêt privé n° 201 (PLIP) pour la Ville de Paspébiac le 14 juin 2019 par l'Assemblée Nationale;
- Lettre de remerciement pour la contribution financière de la Ville - participation à la 27e édition du Tournoi des Jeunes démocrates.
- MMQ – Assurance Schéma Couverture de risque

2019-07-225

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juin 2019 soit approuvé tel que rédigé.

Monsieur Florian Duchesneau n'accepte pas le procès-verbal du 20 juin 2019.

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes, la greffière-adjointe est dispensée de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2019-07-226

6.1. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les comptes à payer pour le mois de juin 2019 d'un montant de 123 605,94 \$ soient approuvés pour paiement.

2019-07-227

6.2. SUIVI DU BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

APPUYÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le rapport "État des activités financières" en date du 30 juin 2019 soit adopté.

7. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

Quelques contribuables font part au conseil municipal de leur dossier respectif.

2019-07-228

8. AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT 2019-486 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-325

Madame Nathalie Castilloux, conseillère, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du Conseil de la Ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2019-486 modifiant le Règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la Ville de Paspébiac sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence de modifier le plan de zonage de la Ville de Paspébiac au niveau des limites des zones 304-L et 305-I.

2019-07-229

9. ADOPTION ET DÉPÔT D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2019-486 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-325

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville de Paspébiac peut modifier le contenu de son Règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinent par les membres du Conseil municipal;

ATTENDU QU'un Avis de motion du Règlement numéro 2019-486 a été donné le 3 juillet 2019;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil municipal ont eu en main le 1^{er} projet de Règlement numéro 2019-486;

ATTENDU QUE dispense de lecture du 1^{er} projet Règlement numéro 2019-486 a été demandée lors de l'Avis de motion;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux**, appuyé par **Monsieur Roméo Briand** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que le 1^{er} projet de Règlement numéro 2019-486 modifiant le Règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la Ville de Paspébiac soit adopté et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le plan de zonage, faisant partie intégrante du Règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac, est modifié au niveau des limites des zones 304-L et 305-I, ce tel que reproduit sur le plan ci-joint à l'Annexe A du 1^{er} projet de Règlement numéro 2019-486.

Toutes les dispositions afférentes aux zones 304-L et 305-I demeurent par ailleurs inchangées.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

2019-07-230

10. AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT 2019-487 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-325

Monsieur Roméo Briand, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du Conseil de la Ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2019-487 modifiant le Règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la Ville de Paspébiac sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence de bonifier le contenu des articles 66.1 et 66.2 concernant l'implantation de clôture sur le territoire de la Ville de Paspébiac.

2019-07-231

11. PRÉSENTATION ET DÉPÔT D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2019-487 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-325

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville de Paspébiac peut modifier le contenu de son Règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinent par les membres du Conseil municipal;

ATTENDU QU'un Avis de motion du Règlement numéro 2019-487 a été donné le 3 juillet 2019;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil municipal ont eu en main le 1^{er} projet de Règlement numéro 2019-487;

ATTENDU QUE dispense de lecture du 1^{er} projet Règlement numéro 2019-487 a été demandée lors de l’Avis de motion;

ATTENDU QUE le comité consultatif d’urbanisme, dans sa réunion du 7 juin 2019, a fait la recommandation au Conseil municipal que soient modifiées les dispositions sur les clôtures et murets, soit la section 11 du Règlement de zonage 2009-325, afin d’y introduire des dispositions limitatives sur les matériaux de construction autorisés pour les clôtures et pour mieux définir le caractère ‘décoratif’ des clôtures situées dans la cour avant des propriétés;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Henri Alain**, appuyé par **Madame Solange Castilloux** et résolu à l’unanimité des membres du Conseil que le projet de Règlement numéro 2019-487 modifiant le Règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la Ville de Paspébiac soit adopté et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L’Article 66.1 ‘‘Dispositions générales’’, faisant partie intégrante du Règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la Ville de Paspébiac, est modifié par l’ajout de l’alinéa ci-dessous à la suite du 3^{ème} alinéa, à savoir :

‘‘Toute clôture ou muret doit être fabriqué de matériaux prévus à cette fin tels que le maillage d’acier, de plastique et de bois, les panneaux en plastique, les panneaux en métal et les panneaux en bois. L’utilisation de matériaux tels que les filets de pêche et le grillage à poule est prohibée.’’

ARTICLE 2

L’Article 66.2 ‘‘Normes d’implantation’’, faisant partie intégrante du Règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la Ville de Paspébiac, est modifié par le retrait du mot ‘‘décoratives’’ au début de la 1^{ère} phrase du 2^{ème} alinéa intitulé ‘‘Cour avant’’.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

2019-07-232

12. ACHAT DE FEUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit assurer un maximum de sécurité lors de travaux exécutés sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

APPUYÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

DE CONCLURE avec la société VER-MAC Inc un contrat d'achat d'un ensemble de feux de chantier sur chariot (synchronisation GPS), modèle TLG-1408.FR, pour un montant maximal de \$8,295.00 \$, avant les taxes applicables.

2019-07-233

13. APPROPRIATION DU LOT 5 797 038 - RÉCLAMATION DE MONSIEUR ÉRIC PARENT DU 25 JUIN 2019

CONSIDÉRANT QUE par résolution portant le numéro 2019-06-207, la Ville a entamé la procédure prévue à l'article 73 de la Loi sur les compétences municipales afin de se déclarer propriétaire du lot numéro 5 797 038;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville de Paspébiac, Monsieur Éric Parent et Madame Nadine Lebrasseur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux
APPUYÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ACQUÉRIR le lot numéro 5 797 038 moyennant le paiement de la somme de 3 500 \$ à Monsieur Éric Parent et Madame Nadine Lebrasseur;

D'AUTORISER le maire, Monsieur Régent Bastien, et la directrice générale par intérim, Madame Annie Chapados, à signer tous les documents relatifs à la vente devant le notaire.

2019-07-234

14. PRISES DE VUE AÉRIENNE SUPPLÉMENTAIRES DES CARRIÈRES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

CONSIDÉRANT QUE par résolution portant le numéro 2019-03-74 adoptée le 11 mars 2019, la Ville a octroyé un contrat à la société Mercier Jutras pour le survol de deux carrières sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il existe en réalité 8 sites d'exploitation en activité sur le territoire de la Ville de Paspébiac;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux
APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER un mandat à la société Mercier Jutras, pour un montant maximal 17 100 \$, avant les taxes applicables, pour effectuer des prises de vue aérienne des six autres carrières / sites d'exploitation présentes sur le territoire de la Ville de Paspébiac

2019-07-235

15. OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS - REVITALISATION DU "CENTRE PLEIN AIR LES MONTICOLES"

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac souhaite rénover le " Centre de plein air les Monticoles" afin de le rendre plus attractif au niveau touristique;

CONSIDÉRANT la manifestation d'intérêt et la proposition financière de la société Option Aménagement du 25 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard
APPUYÉ PAR: Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER un mandat à la société Option aménagement pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet de revitalisation du "Centre de plein air les Monticoles" pour un montant maximal de 14 000 \$, avant les taxes applicables.

2019-07-236

16. OCTROI DE CONTRAT- SURVEILLANCE DE CHANTIER

CONSIDÉRANT l'octroi d'un contrat pour le prolongement des réseaux d'eau potable et d'égout sur la rue Day;

CONSIDÉRANT l'importance des travaux qui y seront effectués;

CONSIDÉRANT l'expertise nécessaire au bon déroulement de ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

APPUYÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER un mandat à ARPO Groupe-Conseil relatif à une offre de services professionnels en ingénierie déposée à la Ville de Paspébiac par courriel le 3 juillet 2019 dans le dossier du prolongement des réseaux d'eau potable et d'égout sur la Rue Day pour un montant de 53 356,25 \$ avant les taxes applicables.

17. ATTRIBUTION DU POSTE DE SUPERVISEUR DES ÉVÉNEMENTS / PRODUCTION TEMPS PARTIEL

2019-07-237

CONSIDÉRANT QUE par résolution portant le numéro 2019-05-143 adoptée le 13 mai 2019, le conseil municipal a autorisé la direction générale à procéder à l'ouverture d'un poste de superviseur des événements / production à temps partiel;

CONSIDÉRANT QU'à l'issue de la période de réception des candidatures, soit le 7 juin 2019 à 16h30, six (6) candidatures externes ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE Madame Annick Grenier remplit tous les critères exigés dans la description d'emploi;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale recommande donc de nommer Madame Annick Grenier au poste de superviseur des événements / production à temps partiel;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE NOMMER Madame Annick Grenier au poste de superviseur des événements / production à temps partiel;

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Madame Annie Chapados, à signer la lettre d'embauche conformément à la Convention collective entre la Corporation municipale de Paspébiac et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Paspébiac;

2019-07-238

18. OUVERTURE DE POSTE – DIRECTEUR (TRICE) ADJOINT (E) AUX SERVICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT le besoin urgent de la Ville en ressources humaines;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'assurer et de maintenir une qualité de service optimale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nathalie Castilloux et appuyé par Madame Solange Castilloux et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate la directrice générale intérimaire, Madame Annie Chapados, à enclencher le processus d'ouverture du poste de 'Directeur (trice) adjoint (e) aux services municipaux.

2019-07-239

19. CONTRIBUTION FINANCIÈRE - FESTIVAL DU CRABE ÉDITION 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

APPUYÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE REPORTER ce point dû à un manque d'information.

2019-07-240

20. AUTORISATION POUR MANIFESTATION – UNIFOR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE REPORTER ce point dû à un manque d'information.

2019-07-241

21. RAPPORT DES CONSEILLERS

- **Madame Solange Castilloux, conseillère au siège numéro 1**

Madame Castilloux fait part à l'assemblée des points suivants :

- ✓ Camp de jour;
- ✓ Jeux d'eau sur le site de la plage.

- **Madame Nathalie Castilloux, conseillère au siège numéro 2**

Madame Castilloux fait part à l'assemblée du point suivant :

- ✓ Comité d'embellissement dans la Ville.

- **Monsieur Henri Alain, conseiller au siège numéro 3**

N/A

- **Monsieur Florian Duchesneau, conseiller au siège numéro 4**

N/A

- **Monsieur Hébert Huard, conseiller au siège numéro 5**

Monsieur Huard fait part à l'assemblée des points suivants :

- ✓ Remerciements à la population pour leur participation à la Fête Nationale;
- ✓ Dossier de l'OMH.

- **Monsieur Romeo Briand, conseiller au siège numéro 6**

N/A

22. AFFAIRES NOUVELLES

- Aucune

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs citoyens font part au Conseil municipal de leur question respective.

2019-07-242

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castelloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

que la séance soit levée. Il est 21 h 25.

Régent Bastien, maire

Annie Chapados, greffière adjointe